



Titre de sejour apres la conclusion d'un pacs

Par **Cami56**, le **07/04/2016** à **14:46**

Bonjour,

Mon conjoint et moi avons signé un pacs le 6 avril et nous sommes ensemble depuis 7 mois il est d'origine marocaine et vit espagne depuis 9 ans avec la carte resident 5 ans

Nous avons rdv a la prefecture pour prouver notre relation j'aimerais savoir quel justificatifs et attestation de la famille et des amis il faut fournir pour qu'il puisse travailler en france

Merci

Par **morobar**, le **07/04/2016** à **15:05**

Il faut des factures (genre EDF, copie du bail aux 2 noms...

Les attestations familiales sont souvent remises en cause car de complaisance.

Par **Cami56**, le **07/04/2016** à **15:08**

merci de votre réponse le problème étant que nous sommes hébergés chez mes parents donc pas de factures ni de bails...

Par **amajuris**, le **08/04/2016** à **11:08**

bonjour,

" L'étranger partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, peut obtenir une carte de séjour vie privée et familiale s'il peut notamment démontrer :
- être engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité (Pacs),
- la réalité de la relation avec son partenaire,
et l'ancienneté de leur vie commune en France (au moins un an, sauf exceptions)."

salutations

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2016** à **12:41**

Le plus simple c'est de se marier.